

Arrêté du Maire

N° 2026-801/AG

Nous, Maire de la Ville de Montbéliard,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2211.1 et L2212.1, L2213.1 et L2213.2,

Vu le Code de la Route et notamment ses articles R.110-1, R.110-2, R.325-12 à R.325-52, R.411-1 à R.411-7, R.411-25, R.411-26 et R.417-1 à R.417-13,

Vu la demande de l'entreprise CIRCET - Route de Vy Les Lure - 70200 LURE, en date du lundi 11 mai 2026,

Et afin de permettre le bon déroulement des travaux de tirage de la fibre optique dans des chambres Télécom route d'Audincourt, rue des Courts Cantons et rue du Commandant Pierre Rossel, tout en assurant la sécurité des usagers.

Objet : Circulation route d'Audincourt, rue des Courts Cantons et rue du Commandant Pierre Rossel – Travaux CIRCET

Arrêtons,

Article 1 :

Une voie de circulation sera ponctuellement réduite route d'Audincourt, à hauteur de la propriété sise au n° 73, **du lundi 08 juin au vendredi 12 juin 2026 selon l'avancement des travaux.**

En conséquence :

La circulation des véhicules s'effectuera sur la partie de voie restante et sera réglée au moyen de panneaux de signalisation temporaire.

Article 2 :

Une voie de circulation sera ponctuellement réduite rue des Courts Cantons, à hauteur de la propriété sise au n° 12, **du lundi 08 juin au vendredi 12 juin 2026 selon l'avancement des travaux.**

En conséquence :

La circulation des véhicules s'effectuera sur la partie de voie restante et sera réglée au moyen de panneaux de signalisation temporaire.

Article 3 :

Une voie de circulation sera ponctuellement réduite rue du Commandant Pierre Rossel, à hauteur de la propriété sise au n° 1, **du lundi 08 juin au vendredi 12 juin 2026 selon l'avancement des travaux.**

En conséquence :

La circulation des véhicules s'effectuera sur la partie de voie restante et sera réglée au moyen de panneaux de signalisation temporaire.

Article 4 :

Le cheminement piéton sera réduit route d'Audincourt sur le trottoir à hauteur des propriétés sises au n° 59 et au n° 118, **du lundi 08 juin au vendredi 12 juin 2026 selon l'avancement des travaux.**

En conséquence :

Les piétons seront invités à circuler sur la zone balisée à cet effet.

Article 5 :

Le cheminement piéton sera réduit rue du Commandant Pierre Rossel sur le trottoir à hauteur du pont de l'autoroute, **du lundi 08 juin au vendredi 12 juin 2026 selon l'avancement des travaux.**

En conséquence :

Les piétons seront invités à circuler sur la zone balisée à cet effet.

Article 6 :

La vitesse de circulation de tous les véhicules au droit du chantier sera limitée à 30km/h.

Cette limitation sera matérialisée de part et d'autre du chantier par les panneaux de type B14 portant la mention « 30 ».

Article 7 :

La mise en place et la maintenance de la signalisation pendant toute la durée du chantier seront assurées par l'entreprise CIRCET – Route de Vy Les Lure – 70200 LURE chargée de l'exécution des travaux.

Article 8 :

Madame la Directrice Générale des Services de la Collectivité et Monsieur le Commissaire Central de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Montbéliard, le vendredi 29 Mai 2026

Le Maire

**Pour le Maire,
le Conseiller municipal délégué**



Gilles Maillard

Affiché le : 01/06/2026

Notifié le :

Le Maire,

- certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.